

# POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

Le développement durable est au cœur de la gouvernance du Centre Hospitalier de Valenciennes depuis 2011. Le projet d'établissement adopté en 2013 pour les cinq ans à venir resitue les dispositifs pérennes qui ont été mis en place pour mener à bien la politique de développement durable.

Celle-ci s'inscrit dans le droit fil des dispositions prises par la Communauté Européenne depuis 1967, réaffirmées par le Traité de MAASTRICHT du 7 février 1992 et répond aux principes édictés par la charte de l'environnement inscrite le 24 septembre 2004 dans la Constitution Française ainsi qu'aux principes de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Notre politique est ainsi une démarche citoyenne, éthique et raisonnable qui concerne le respect de l'environnement, des usagers, des collaborateurs, des fournisseurs et plus globalement de la société.

## **Voulant renforcer sa pérennité sur le territoire de santé, le CHV s'engage :**

- Dans une politique de développement durable pour prévenir d'éventuelles pollutions et réduire l'ensemble de ses impacts sur la santé et l'environnement
- A se conformer aux réglementations en matière d'environnement ainsi qu'aux autres exigences de certification (HAS, ANESM...) au bénéfice des patients, personnels, partenaires, fournisseurs et autres parties prenantes.

Le Centre Hospitalier de Valenciennes est organisé en 9 pôles d'activité clinique (lits et places : 975 en MCO, 105 en SSR, 531 de long séjour et EHPAD, 275 en psychiatrie), 3 pôles médico techniques (imagerie, pharmacie, biologie et hygiène) et 2 pôles administratifs (administration générale et logistique). Il a élaboré un plan d'action en cohérence avec la charte institutionnelle de développement durable qui sera revu périodiquement.

## **Il concerne les thèmes suivants :**

### **1. La patientèle :**

- Prise en charge globale et optimale des patients par recours aux innovations technologiques. (télé médecine, hypnose, aromathérapie scientifique, équipements adaptés aux personnes handicapées...).
- Bon usage du médicament (promotion du générique et maîtrise de la consommation des antibiotiques).
- Participation aux actions de prévention et d'éducation à la santé.
- Mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

### **2. Les personnels :**

- Encouragement à l'emploi pour les personnels handicapés à travers le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.
- Education des personnels aux éco-gestes.
- Sécurité des personnels et traçabilité dans leurs dossiers individuels.
- Organisation de formations concourant à la valorisation et à l'acquisition de compétences.
- Contribution au bien-être au travail.
- Association aux prises de décisions (participation aux conseils de pôles).

### **3. Les aspects environnementaux directs :**

- Optimisation des consommations (eau, achats...).
- Sobriété énergétique en favorisant les économies d'énergie, le recours aux énergies renouvelables, aux transports doux et durables.
- Préservation de la qualité de l'air intérieur.
- Réduction des déchets (alimentaires, emballages...).
- Recyclage et revalorisation des déchets (Atelier F.A.R. transformant des déchets en objets d'ornement, recyclage des cartons, piles, métaux précieux...).
- Généralisation du dossier patient informatisé.

La réussite de ces actions suppose la remise en cause de l'innovation, technique ou organisationnelle et, si nécessaire, un changement culturel.

L'engagement de chacun d'entre nous pourra contribuer efficacement à l'application de cette politique afin qu'elle apporte aux patients, personnels et usagers une satisfaction permanente et accrue.

Fait à Valenciennes, le

**Le Président du Conseil de Surveillance**  
**Armand AUDEGOND**

**Le Directeur Général**  
**Philippe JAHAN**

**Le Président de CME**  
**Philippe CUINGNET**